

Pourquoi une LPM ?

Le ministère des armées est le seul ministère à présenter régulièrement une « Loi de programmation » pluri-annuelle au Parlement. Le projet de Loi de Programmation Militaire couvrira la période de 2019 à 2025. Une telle « programmation » est inhérente au fonctionnement des armées : la commande de matériels, leur modernisation, leur financement, leur mise en service ne peuvent se prévoir et se « programmer » que dans la durée.

Entre la conception d'une frégate et son admission au service actif, de nombreuses années se passent !

Cette responsabilité du ministère des Armées est d'autant plus importante qu'il est le 1^{er} investisseur de l'Etat, faisant ainsi vivre un tissu industriel représentant environ 200 000 emplois et 4 000 entreprises.

Le Ministère des armées est en outre le 2^e budget ministériel, et le 1^{er} budget d'investissement de l'Etat. L'outil de défense comprend plus 270 000 civils et militaires. Le Président de la République a engagé des moyens supplémentaires à la hauteur des missions confiées aux Armées ; cette LPM est donc la traduction concrète sur plusieurs années, au service d'une véritable ambition stratégique, d'un budget en hausse historique.

Le texte de la LPM se compose d'un dispositif normatif et d'un rapport annexé.

Quelle est la logique et la méthode de préparation de cette LPM ?

La Revue stratégique a posé une question : quel modèle d'armée dans le contexte géostratégique actuel futur ?

Afin de répondre à cette question, nous avons d'abord défini une Ambition 2030 pour notre outil de défense ; la LPM 2019-2025 constitue le premier jalon pour y parvenir.

Cette Ambition 2030 :

- Consolide et rééquilibre les cinq grandes fonctions stratégiques, en mettant un accent particulier sur la « connaissance et anticipation » d'une part, la « prévention » d'autre part ;

- Définit un socle d'autonomie stratégique pour notre pays, reposant sur nos capacités d'intervention, de « connaissance et anticipation » et de dissuasion. Les formats sont stables : les armées doivent être capables d'intervenir sur trois théâtres simultanément, et s'engager dans une opération majeure de coercition ;

- Met l'accent sur la modernisation et la coopération : plutôt que d'élargir les formats de nos armées, la priorité est d'accélérer la modernisation de leurs équipements, ainsi que de mettre un accent particulier sur les capacités uniques (ex : renseignement, cyber, commandement...) qui nous permettront d'agréger des partenaires avec nous en opérations.

En d'autres termes, l'Ambition 2030 dessine les contours d'un outil de défense plus agile, réactif et résilient.

Concrètement ça veut dire quoi « renforcer » les fonctions « connaissance et anticipation » et « prévention » ?

1/ Comment éviter des crises ? En anticipant !

- **Prévention :** action de formations d'armées étrangères, forces françaises prépositionnées dans certaines zones, renforcement de nos positions outre-mer, participation de pays de l'UE à des actions de formations dans des bases françaises avec l'accord des nations hôtes, partenariats de défense et de sécurité avec de nombreux pays ;
- **Connaissance et anticipation :** renseignement notamment. Modernisation d'équipements clefs : lancement des satellites MUSIS et CERES, commande et livraison d'avions de renseignement (CUGE). Livraison dès 2019 d'avions légers de surveillance et de reconnaissance (ALSR) et commande d'un bateau léger de surveillance et de renseignement (BLSR). Ainsi que 1 500 personnels supplémentaires dédiés au renseignement. Et enfin, livraison de 6 drones de surveillance qui seront armés. ➔ Tous ces moyens vont permettre de renforcer considérablement la capacité de renseignement des armées françaises, ce qui est un atout indéniable pour être utiles et crédibles à l'égard de nos partenaires, tout en restant parfaitement autonomes.

2/ Un choix politique :

Avec ce renforcement, la France va être en mesure d'être plus crédible aux yeux de ses partenaires. Cette crédibilité est essentielle alors que la France souhaite être un moteur, sous l'impulsion du Président de la République, pour construire les coopérations européennes et internationales de demain, notamment pour l'Europe de la Défense, et contribuer à construire une autonomie stratégique européenne.

Pourquoi Ambition « 2030 » ?

Pour établir une programmation des moyens jusqu'en 2025, il faut avoir une vision à l'horizon 2030. C'est pour cela que nous parlons « d'Ambition 2030 » : dissuasion, avion de combat et char de combat du futur, successeur du porte-avions, tous ces chantiers, qui seront engagés entre 2019 et 2025 produiront leur effet pour certains en 2030 voire au-delà. D'où la permanente nécessité pour les armées françaises de programmer, de prévoir, d'anticiper, pour garder notre capacité à avoir une guerre d'avance et à conserver la supériorité opérationnelle.

Qu'est ce qui est en jeu ?

Une LPM c'est du budget mais pas seulement. Dans un environnement global où les menaces évoluent, où les endroits de confrontation changent, où les nouvelles technologies fusent, la LPM doit permettre aux armées françaises de prendre le virage de la modernité, de l'innovation afin qu'elles puissent tenir leur rang dans le concert des nations. Une mauvaise LPM aurait pour conséquence de déclasser durablement la défense française.

C'est pour cela que cette LPM est un projet de renouveau, de redressement. L'objectif est clair : être la première armée en Europe. On passe d'une logique de LPM de préservation à une LPM de renouveau. Il s'agit d'un tournant : après avoir stabilisé les moyens des armées en fin de LPM précédente, nous sommes

désormais en mesure de mettre en œuvre les moyens pour répondre aux préoccupations actuelles et faire face aux défis futurs. De manière plus générale, cette LPM répond concrètement à la volonté du Président de la République de replacer le régalien au cœur de l'action de l'Etat.

Qu'est-ce qui différencie cette LPM d'une autre ?

L'attention portée au militaire et au civil en tant qu'individu : « une LPM à hauteur d'homme ». Les LPM précédentes étaient concentrées sur les équipements ; la LPM 2019-2025, pour la première fois, met les hommes et les femmes du ministère des armées, ainsi que leurs familles, au premier rang de ses priorités.

Cela concerne d'une part les petits équipements (casque, gilet pare-balles...) mais aussi l'habillement, la rémunération, l'alimentation, le logement.

Quelques exemples :

- Pare-balles :
 - L'intégralité des pare-balles seront mis au niveau du dernier standard
 - Plus de 55 000 pare-balles supplémentaires livrés sur la LPM dont 25 000 dès l'année 2019
- Treillis F3 ignifugés :
 - couvrir 100 % des personnels déployés en OPEX dès 2020
 - le reste des forces équipé pour couvrir 100 % également à l'horizon 2025
- Tenues de protection NRBC
 - 32 000 tenues livrées en 2020
 - Près de 165 000 tenues livrées sur l'ensemble de la période
- Casques : près de 43 000 casques livrés sur la LPM

D'autre part, l'attention portée aux familles des civils et militaires du ministère sera renforcée notamment via le Plan Famille.

Cette attention permanente est une priorité clef et un fil conducteur de cette loi.

Concrètement, cette LPM résout les problèmes tant décriés récemment ? Solde, matériels, blindés... ?

- Tout d'abord, le gouvernement n'a pas attendu la LPM pour apporter des réponses concrètes aux besoins des armées. Il l'a fait dès le début de la mandature en décidant une augmentation de 1,8 Mds€ pour l'année 2018, et en s'assurant la bonne exécution du budget 2017 malgré un contexte tendu pour les finances publiques. La Ministre a également lancé sans tarder le plan familles pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des militaires. Ces actions viennent amplifier l'effort entamé ces dernières années pour améliorer la situation des militaires (indemnités supplémentaires, acquisition de nouveaux matériels, correction des déficiences du logiciel louvois...);
- L'intensité de l'effort budgétaire prévu par la LPM vise en effet à assurer la soutenabilité et la durabilité des

missions des armées. Dans le cadre de cette LPM, le gouvernement a fait le choix clair d'apporter une réponse aux besoins à court et moyen terme des armées (en renforçant les moyens pour le fonctionnement et en accélérant des programmes d'équipement) et de ne pas se focaliser sur les seuls programmes nouveaux de très long terme.

- Pour autant tout ne sera pas réglé immédiatement certains matériels ne pouvant pour des raisons techniques et industrielles être réalisés immédiatement.
- Ce qui est essentiel c'est que la LPM prévoit un effort soutenu et durable d'augmentation des moyens des armées.

LA LPM EN CHIFFRES CLÉS CELA DONNE DONC :

Éléments budgétaires :

Dans le cadre de cette LPM 2019-2025, les ressources financières sont décidées de manière ferme pour la période 2019-2023, pour un montant de 198 Md€. C'est bien une LPM 2019-2025, puisque le rapport annexé prévoit explicitement une programmation des moyens des armées à hauteur de 295 Md€ sur la période.

Pourquoi ce choix ? Parce que la LPM prévoit elle-même que les ressources pour 2024 et 2025 seront consolidées en 2021. La LPM sera alors « actualisée », c'est-à-dire mise à jour : en particulier, les hypothèses de croissance seront connues et cela permettra de fixer le budget des armées pour 2025 au plus près de l'objectif d'atteindre les 2% du PIB à cet horizon.

C'est donc une manière de préserver les intérêts des armées pour l'atteinte de l'engagement de 2% du PIB en 2025, mais aussi un choix cohérent avec la programmation des finances publiques pour 2019-2022 et donc avec l'impératif de maîtrise des dépenses publiques, essentiel pour notre souveraineté financière. A cet égard, cela permet de mesurer l'effort exceptionnel consenti en faveur des Armées dans cette LPM.

Génériques

- **2 %** du PIB à horizon 2025, **1,91 % en 2023** pour 1,78 % en 2017
- **295 Md€** programmés sur la période de la LPM 2019-2025
- **198 Md€** de crédits sur la période 2019-2023

<i>En milliards d'euros courants</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits budgétaires de la mission "Défense"	32,4	34,2	35,9	37,6	39,3	41,0	44,0
hausse annuelle		1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	3,0

- **39,6 Md€** de budget annuel moyen sur la période 2019-2023
- **+7,4 Md€** en moyenne par an, par rapport à la période 2014-2018.
- **+23%** par an par rapport à la période 2014-2018
- **100% de crédits budgétaires**, 0% de recettes exceptionnelles, un budget sécurisé

100% de crédits budgétaires, c'est un budget plus solide pour les Armées qui n'auront pas à rechercher des recettes exceptionnelles qui sont, par définition, incertaines dans leur montant et dans leur calendrier. Il y aura probablement des recettes exceptionnelles dans cette car il y a toujours des sites cédés car devenu inutiles : l'argent qu'on en tirera viendra s'ajouter à ce qui est déjà prévu.

Effectifs :

Evolution des effectifs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	+ 450	+ 300	+ 300	+ 450	+ 1 500	+ 1 500	+ 1 500	+ 6 000

- + 6 000 postes civils et militaires supplémentaires sur la période 2019-2025 (dont 3 000 sur la période 2019-2023), portant les effectifs du ministère des Armées hors SIAé à 274 936 en 2025, dont :
 - ✓ 1 500 postes supplémentaires dans le domaine de la cyberdéfense et de l'action numérique sur 2019-2025 (notamment afin de porter à 4 000 le nombre de « combattants cyber » contre 3 000 aujourd'hui)
 - ✓ 1 500 postes supplémentaires dans le domaine du renseignement sur 2019-2025
 - ✓ 750 postes supplémentaires dans le domaine de la sécurité et de la protection sur 2019-2025 (résilience du ministère des Armées)
 - ✓ 400 postes supplémentaires pour accompagner les exportations sur 2019-25

Capacités :

- 112,5 Md€ au total consacrés aux équipements sur la période 2019-2023, 172,8 Md€ programmés sur 2019-2025
 - dont :
 - ✓ 25 Md€ pour la dissuasion nucléaire sur 2019-2023 et 37 Md€ programmés sur 2019-2025
 - ✓ 37 Md€ pour les Programmes à effet majeur (PEM) sur 2019-2023 et 59 Md€ programmés sur 2019-2025
 - ✓ 22 Md€ pour l'Entretien programmé du matériel (EPM) sur 2019-2023 et 35 Md€ programmés sur 2019-2025
 - ✓ 7,3 Md€ pour les dépenses d'investissement des infrastructures de défense sur 2019-2023 et 11 Md€ programmés sur 2019-2025

OPEX-MISSINT :

- 1,1 Md€ en 2020 pour la provision qui était fixée à 450 M€ en 2014-2017, à 650 M€ en 2018 et 850M€ en 2019.

Innovation :

- 1 Md€ par an de soutien à l'innovation dès 2022 (études-amont) au lieu de 730 M€ en 2018

Industries de Défense :

- 10 grands groupes, 4 000 PME et ETI et 200 000 personnes travaillent avec les Armées au quotidien
- 27 000 entreprises partenaires des Armées (chiffres Pacte Défense-PME)

Conditions de vie des militaires :

- 530 M€ débloqués au profit des familles sur la période 2019-2025 (dont 300 M€ déjà planifiés sur 2018-2022 lors de l'annonce du plan Famille)

Masse salariale et fonctionnement :

- 12,7 Md€ par an en moyenne de dépenses de masse salariale entre 2019 et 2023 (pour 11,2 Md€ par an en moyenne sur la période 2014-2018)
- 3,8 Md€ par an en moyenne de dépenses de fonctionnement et d'activité entre 2019 et 2023 (pour 3,5 Md€ par an en moyenne sur la période 2014-2018)

Lien Armées-Nation / Armées-jeunesse

- 200 M€ par an pour la Réserve
- 40 000 réservistes
- 30 000 jeunes par an bénéficiaires du plan égalité des chances qui fera l'objet d'un développement et d'un plan de modernisation
- 1 000 volontaires du service militaire volontaire

Le SNU pour sa part ne viendra pas impacter la LPM. Il s'agit d'un financement ad hoc.

Quel est le calendrier de cette LPM ?

Il s'agit d'une procédure dite accélérée. Plusieurs centaines d'amendements dans les 2 chambres et de nombreux débats ont permis d'aboutir à un texte qui répond aux besoins des armées.

8 février – présentation du projet de LPM en conseil des Ministres

27 mars – adoption en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale

29 mai – adoption en 1^{ère} lecture par le Sénat

19 juin : commission mixte paritaire conclusive

27 et 28 juin : adoption définitive de la loi successivement à l'Assemblée puis au Sénat

13 juillet : promulgation par le Président de la République

On parle beaucoup d'innovation, mais qu'entend vraiment par ce terme ?

Tout d'abord il faut distinguer innovation, modernisation et transformation. Ces enjeux sont au cœur de la LPM.

Par **innovation** on entend principalement :

- Garder une supériorité opérationnelle sur le terrain, sur les mers et dans les airs.

- Le soutien à la BITD : rester compétitif à l'export et capter la technologie civile pour l'adapter à nos armées
- R&D (1 milliards d'euros consacrés en 2022) qui débouche sur des brevets et des technologies innovantes et / ou des technologies rupture (robotisation, intelligence artificielle, traitement de données de masse, ...)
- Les programmes du futur : SCAF [Système de combat aérien du futur, MGCS [Main Ground Combat System], le renouvellement du porte-avions, le développement du standard Rafale F4. Pendant la LPM ce seront 1,8 milliard d'euros qui seront consacrés à la conception des futurs grands programmes d'armement.

Par **modernisation** on entend principalement :

- Changer de génération d'équipements (Scorpion, MRTT, Barracuda, pétroliers ravitailleurs)
- Renouveler la dissuasion (nouvelle génération M51, lancement SNLE 3^e génération, préparation du successeur de l'ASMP-A)

Par **transformation** on entend principalement :

- bâtir une administration plus efficace (numérisation des services de soutien : optimisation et simplification [possibilité de réserver un véhicule militaire sur un portail web dédié / bornes...)
- la transformation de la DGA
- la rénovation du MCO (améliorer le taux de disponibilité des avions et plus généralement des équipements des armées) : mieux vaut faire fonctionner ce qu'on a plutôt que d'augmenter le nombre de ces matériels.

Le porte-avions, quid d'un 2^e ?

La réponse à cette question qui suscite beaucoup d'intérêt est très simple : le lancement d'un programme de nouveau porte-avions va être proposé dans la LPM. Cela signifie concrètement que des études relatives à sa construction vont être lancées. Elles permettront de déterminer au cours de la période 2019-2025 les caractéristiques du futur porte-avions et son calendrier de réalisation. Sur ce dernier point, elles laisseront les options ouvertes sur sa date de mise en service effective, incluant la possibilité qu'elle soit anticipée par rapport à la date de retrait du service du Charles de Gaulle (aujourd'hui 2040).

La dissuasion ça coûte combien ?

Le coût de la dissuasion nucléaire française s'élève à 25 milliards d'euros sur la période 2019-2023. Elle comprend deux composantes (océanique et aéroportée) indissociables et complémentaires dont le renouvellement va débiter au cours de cette LPM. C'est le gage de notre indépendance et le socle de notre autonomie stratégique.

La coopération, pourquoi ?

La France est active sur la scène internationale pour bâtir l'Europe de la défense et engager des partenariats solides avec des pays hors-UE : c'est ce qu'on entend par coopérations. La France sera en mesure de proposer des coopérations crédibles uniquement si elle reste une nation stratégiquement autonome. C'est le sens par exemple de l'IEI : la France ne pourrait pas être force de proposition si elle-même n'était pas capable

d'intervenir. C'est pourquoi cette LPM suscite l'intérêt de nos partenaires : elle leur démontre l'ambition de la France pour ses armées, et donc sa capacité à porter et proposer des projets communs dans le domaine de la défense. Elle permet ainsi à la France de contribuer à l'émergence d'une autonomie stratégique européenne.

Le Cyber

Par cyberdéfense, nous entendons principalement la défense des sites numériques des armées qui peuvent faire l'objet d'attaques cyber. Être en mesure de résister à ces agressions, d'en attribuer l'origine pour le cas échéant y répondre, constituent un axe primordial de notre autonomie stratégique. C'est pour ces raisons qu'un effort particulier est porté : 1,6 milliard d'euros supplémentaires seront consacrés au cyber de 2019 à 2025, tandis que 1 000 postes supplémentaires seront créés, portant ainsi le nombre de « cyber combattants » à 4 000.

L'Espace

L'Espace exo-atmosphérique est en pleine mutation, susceptible de devenir un espace de confrontation. C'est pourquoi le ministère des Armées est attentif à quatre domaines stratégiques.

- la communication : mise en service des deux premiers satellites du système Syracuse IV ;
- la navigation : lancement du programme OMEGA permettant l'accès simultané de nos systèmes aux services de navigation européen GALILEO et américain GPS ;
- la surveillance optique (mise en service 2^{ème} et 3^{ème} satellite MUSIS) et électromagnétique (mise en service du satellite CERES).
- la surveillance de l'espace, avec un accent sur la coopération européenne dans ce domaine.

Ces moyens supplémentaires permettront à la France d'aborder avec ambition et autonomie sa stratégie spatiale, un domaine peu régulé au sein duquel il convient de ne pas prendre un retard qui serait impossible à rattraper.